

# COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FFSc 30 mai 2022

## Ordre du jour :

- I - Présentation de la situation concernant le changement de siège social
- II - Votes par lien électronique, envoyé par Chantal Dardenne, Présidente du Comité National d'Éthique.
- III- Modification de l'article 9 des statuts
- IV – Vote

## Quorum :

Sont présents ou représentés 80 membres -dont 6 ayant deux voix- en conséquence de quoi l'Assemblée Générale peut valablement délibérer (113 convoqués), le quorum des 2/3 étant atteint.

## I – Présentation de la situation : Marie-Odile PANAU (Présidente)

### **A – Vente de nos bureaux**

La vente des locaux de la rue Raynouard est validée par le CA depuis 2017, mais pour différentes raisons, la réalisation de ce projet a été repoussée.

En mars 2021, nous avons signé un contrat d'exclusivité avec une agence parisienne, RBMG, qui a fait faire de nombreuses visites, avant de nous présenter deux acheteurs, dont l'un des deux était sans conditions suspensives. C'est celui que nous avons choisi.

### **B – Achat de nouveaux bureaux**

Lorsque nous avons eu un acheteur sérieux et déterminé, nous avons commencé à chercher de nouveaux locaux, plus petits, faciles d'accès, convenant aux salariés « parisiens » comme convenu en CA. Après avoir étudié de nombreuses annonces, effectué quelques visites, notre choix s'est arrêté sur les bureaux de la Fédération de l'animalerie et du jardinage, rue Esquirol, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

### **C – Emprunt de 200 000 €**

Après échanges avec le cabinet comptable, celui-ci nous conseillait de profiter de la conjoncture économique actuelle (taux encore bas mais hausse à prévoir très

rapidement) pour augmenter notre trésorerie, afin de faire face à une nouvelle crise qui ne serait pas aidée par le gouvernement. La commission finances, informée de ce conseil, préconisait un emprunt d'un montant de 200 000€.

**II – Votes :** Chantal DARDENNE, présidente du CNE

**1 - Acceptez-vous la vente des locaux de la rue Raynouard pour la somme de 1 500 000 € ?**

**Contre : 1 – Abstention : 1 – Pour : 77**

**La vente des locaux rue Raynouard est adoptée à la majorité**

-----  
**2 - Acceptez-vous l'achat des locaux de la rue Esquirol pour la somme de 952 000 € ?**

**Contre : 10 – Abstentions : 6 – Pour : 63**

**L'achat des locaux rue Esquirol est adopté à la majorité**

-----  
**3 - Acceptez-vous le changement du Siège Social de la rue Raynouard (75016) à la rue Esquirol (75013) ?**

**Contre : 2 – Abstention : 1 – Pour : 73**

**Le changement de Siège Social est adopté à la majorité**

-----  
**4 – Autorisez-vous la FFSc à emprunter 200 000€ pour augmenter ses réserves ?**

**Contre : 13 – Abstentions : 10 – Pour : 53**

**L'emprunt de 200 000€ est adopté à la majorité**

### III – Modification des Statuts : Marie-Odile Panau (Présidente)

Afin de pouvoir faire plusieurs assemblées générales ordinaires chaque année si besoin est, il est nécessaire de faire une légère modification des statuts, comme suit :

#### **Art. 9 - Assemblées générales**

***L'assemblée générale ordinaire à modifier en "assemblée générale ordinaire"***

*Elle a lieu **au moins** une fois par an. Un quorum de 50% des membres titulaires ou suppléants est requis. Si ce quorum n'est pas atteint, elle ne peut statuer valablement. Une autre assemblée générale ordinaire est convoquée dans les délais légaux. Cette assemblée générale ordinaire peut alors statuer sans quorum.*

***L'assemblée générale extraordinaire à modifier en assemblée générale extraordinaire***

*Un quorum des deux tiers des membres titulaires ou suppléants est requis. Si ce quorum n'est pas atteint, elle ne peut statuer valablement. Une autre assemblée générale extraordinaire est convoquée dans les délais légaux. Cette assemblée générale extraordinaire peut alors statuer sans quorum.*

***L'assemblée générale extraordinaire à modifier en "une assemblée générale extraordinaire"***

*statue sur toutes les questions portées à son ordre du jour. Les modifications statutaires, la dissolution de l'association ou sa fusion avec toute autre association poursuivant un but analogue sont obligatoirement de sa compétence. Les décisions en assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.*

### IV – Vote : Chantal DARDENNE, présidente du CNE

**Acceptez-vous la modification de l'article 9 de statuts ?**

**Contre : 1 – Abstentions : 3 – Pour : 67**

**La modification de l'article 9 des statuts est adoptée à la majorité**

### V – Bureau Directeur

À l'issue de cette assemblée générale extraordinaire, le Bureau Directeur annonce sa démission et en donne les raisons.

En premier lieu, le Bureau Directeur, à l'origine composé de huit membres, n'en compte plus à l'heure actuelle que cinq, dont trois encore en activité professionnelle. De plus, la gestion du quotidien est très lourde et laisse trop peu de temps à consacrer à l'avenir de la fédé. Cette

décision témoigne non d'un manque d'envie mais d'une impossibilité à faire tout ce qu'on voudrait et du souci de ne pas pénaliser le développement de la fédération pendant encore deux ans.

En deuxième lieu, la Présidente reçoit de nombreux messages qui ne sont pas acceptables. Elle est tout à fait prête à écouter une critique mais refuse d'être insultée, bafouée ou agressée par les mots et les actes de certaines personnes, ce qui arrive de plus en plus souvent. Elle ne répond plus à ces attaques pour ne pas envenimer les choses, mais elle n'a pas à supporter ce genre de comportement et choisit de se retirer.

Le calendrier et les modalités des futures élections seront fixés lors du CA du 11 juin, avec le Comité National d'Éthique.

La présidente met fin à l'AGE et remercie toutes les personnes qui ont été présentes ce soir.